



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE

N° 5 mai 2008

EDITO :

Les enjeux de la période actuelle sont très importants, outre les retraites, les salaires, le gouvernement s'attaque à la fonction publique, ses missions, son statut afin de faire des économies, de réduire le déficit budgétaire rapidement.

Pour cela il n'hésite pas à transférer au privé tout ce qui peut être lucratif et à ne laisser au secteur public que ce qui est synonyme de dépenses, nos impôts locaux ou d'état financeront.

Ainsi, les réformes de 1993 et 2003 sur **la retraite** conduisent à une baisse des pensions par rapport aux salaires d'activité de 30%. L'allongement de la durée de cotisations rendrait de plus en plus inaccessible la retraite à taux plein à 60 ans.

Une fois de plus le gouvernement veut légiférer pendant l'été.

Le SMIC n'est pas trop élevé, ce sont **les salaires** qui sont trop bas et tous doivent être augmentés.

Rappel : 1,5 millions de salariés gagnent moins que le SMIC, 50% des salariés moins de 1500 euros par mois, les carrières sont écrasées.

Une augmentation générale des salaires de 300 euros tout de suite est indispensable. Dans la fonction publique les 0,8% ne compensent pas les 7% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

La **RGPP** (Révision ou plutôt Régression Générale des Politiques Publiques avec sa traduction pour nous qu'est **la fusion**) n'a qu'un seul but : réduire les moyens du service public à coup de restructurations et de licenciements soit la suppression de 180 000 emplois d'ici 2011.

Elle a deux objectifs :

- accroître massivement le champ des activités privées et lucratives « occupé » aujourd'hui par les services publics
- réduire drastiquement le nombre d'emplois dépendant du budget de l'Etat. Il est donc question de « licenciement secs » de fonctionnaires.

Mais il ne suffit pas de supprimer des postes, encore faut-il « sortir » les agents sans poste. Alors le gouvernement avance ce qu'il appelle lui-même la boîte à outil de la RGPP : la loi dite de « mobilité ».

Les luttes se développent aujourd'hui, mais il y a besoin d'encore plus, beaucoup plus, pour avoir le rapport de force nécessaire à la prise en compte d'autres propositions.

CONTACTS

Secrétaire: Alain GUYADER (permanent), tél: 06 32 07 36 03, a.guyader@wanadoo.fr.

Vos nouveaux élus CGT en CAP :

En catégorie C: en AA1 : Karine CARPENTIER (Pont sur Yonne),
en AAP2: Marie Lyse BEURGAUD (Aillant sur Tholon),
en AAP1: Régis HIVERT (Vermenton) et Myriam BONHOMME (Sens Municipale).

En catégorie B: en C2: Nathalie FOURNILLON (Saint Florentin),
en C1 : Sophie NIEWIAROWSKI (Pont sur Yonne) et Bernadette CHANCEL (Auxerre)
en CP : Mauricette COSTE (Sens Municipale).

Compte rendu de la CAP locale B du 13 mai 2008

LISTE D'APTITUDE A CONTROLEUR

Les élus ont rappelé la position de la CGT :

La CGT se félicite de voir que la direction locale a pris en compte sa demande de consultation des dossiers le 5 mai sur la journée avec communication de la liste des candidats avant , ce qui nous a permis de mieux préparer cette importante CAP.

Toutefois, vous n'êtes pas sans connaître la position de la CGT, qui rejette la liste d'aptitude, source d'injustice et d'incompréhension. Ce système de promotion ne répond pas du tout aux besoins en terme d'évolutions de carrières que sont en droit d'attendre nos collègues.

La liste d'aptitude est profondément injuste et d'autant plus ressentie comme telle qu'il y a peu de possibilités de promotion, que nous sommes en période de baisse de pouvoir d'achat pour la grande majorité des agents.

L'évaluation/notation et entre autres son système de quotas conduit à encore plus de subjectivité et d'inégalité dans la carrière des agents. Ainsi, vous prenez le risque d'introduire plus de division, plus d'insatisfaction, sentiments qui ne contribue pas à un meilleur fonctionnement de nos services.

La politique des quotas accrédite l'idée qu'un agent mérite les bonifications une année sur deux ou sur trois alors qu'en fait il acquière plus d'expérience.

C'est pourquoi la CGT revendique un examen professionnel offrant toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents.

Plus concrètement, tant que la liste d'aptitude existera, la CGT invitera les agents à y postuler et ses élus participeront aux débats lors de la CAP.

A égalité de dossier, la priorité doit être donnée aux agents les plus âgés , ayant le plus d'années de services ...

La CGT redemande, dans le cadre de la transparence de la notation 2008, la communication des mois attribués par poste et par service.

6 propositions ont été faites par la parité administrative:

- 1) Jocelyne PREVOST** TG recouvrement (déjà classée en 2006)
- 2) Martine LANQUETIN** Tonnerre
- 3) Jacqueline LIE** Migennes
- 4) Catherine LEVESQUEAU** Paierie départementale
- 5) Dominique HABERT** Sens Agglo
- 6) Francine CHASTAGNAT** Villeneuve sur Yonne

(86 agents pouvaient postuler, 53 l'ont fait mais 2 avaient une modulation négative).

INTERVENTIONS DES ELUES CGT

Sur les 51 agents notés en 2007: 19 agents avaient un avis très favorable dont 1 déjà classé en 2006, 18 un avis favorable, 3 un avis réservé, 3 n'avaient pas d'avis et 8 remplissaient les conditions pour la 1^{ère} année donc n'avaient pas d'avis du 1^{er} notateur en 2007.

Aujourd'hui 19 dossiers sont appréciés TF par les notateurs de 1er degré pour 2007 (dont 14 ont 3 fois TF) et de votre chapeau vous n'en tirez que 6, la CGT demande des précisions sur les critères retenus cette année.

L'administration nous répond qu'elle ne fait qu'appliquer les critères décrits dans la note de service n°08-009V32 du 12 février 2008 à savoir:

- 1 avis très favorable sur 2007
- proposition motivée du chef de poste dans la rubrique « évolution de carrière »
- l'appréciation générale ainsi que les bonifications sur les trois dernières années (2007/2006/2005)
- diversité dans la carrière de l'agent

Ces critères nous semblent bien évidemment trop subjectifs puisque basés sur la notation et la politique des quotas, cela laisse à l'administration toute l'amplitude pour interpréter la valeur professionnelle des agents et faire apparaître d'une année sur l'autre de nouveaux critères.

Le Président a insisté sur le fait que l'âge n'est pas un critère unique et que la liste d'aptitude n'est pas un bâton de maréchal pour partir à la retraite; il faut qu'il y ait un potentiel pour exercer des fonctions de cadre B et pouvoir dérouler une carrière.

La CGT en cohérence avec les débats et ses interventions de l'année dernière a souligné que d'autres agents avec de très bons dossiers méritaient de figurer sur la liste proposée par la Direction notamment parmi ceux qui avaient 3 fois très favorable (TF), rappel : l'année dernière les agents retenus avaient 2 TF. Les 4 élus CGT ont ainsi relevé des dossiers en demandant pour quelles raisons ils n'avaient pas été retenus.

Le Président a confirmé que ce sont de très bons agents connus de la Direction, mais qu'un choix est toujours difficile compte tenu du nombre d'agents qui pouvaient prétendre à cette liste. D'où la demande insistante des élus CGT pour connaître précisément les critères retenus.

REMARQUES:

En clair pour ceux qui méritaient de figurer sur la liste, notamment ceux ayant 3 fois très favorable, votre tour viendra, continuez vos efforts...

Comme l'année précédente l'administration n'a pas constitué de vivier, elle aura ainsi toute latitude pour choisir 4 ou 5 agents l'année prochaine.

On voit bien qu'un nouveau critère apparaît, non précisé dans l'instruction: il faut une diversité dans la carrière de celui qui postule à une liste d'aptitude, afin d'acquérir une culture indispensable à l'exercice des fonctions de cadre B.

La CGT a voté contre le principe de la liste d'aptitude, pas contre la valeur professionnelle des agents retenus bien sûr.

La CGT vous invite à faire un recours si vous n'avez pas un avis très favorable du comptable ainsi qu'une très bonne appréciation, et vous rappelle que vous aurez jusqu'au 15 juin pour valider la note du notateur final dans EDEN, et jusqu'au 15 août environ pour pouvoir faire un recours.

En questions diverses la CGT a demandé:

→ la communication des capital mois attribués par poste et par service

L'administration a refusé de nous les communiquer au motif que cela n'était pas très opportun car cela risquait d'engendrer des interprétations, et que cela incombait aux chefs de poste. **Bonjour la transparence!**

La CGT invite les agents a demandé à leurs notateurs combien de mois ils ont demandé et combien ont été attribués par la direction.

→ le nombre de crédits d'heure de vacataires alloués pour l'année 2008 par postes, ainsi que les critères retenus pour pouvoir en bénéficier

L'administration nous a répondu que le volume d'heure était de 72 mois, qu'elle allait nous communiquer la liste par poste et que les deux principaux critères étaient le taux d'absentéisme dans le poste, et les travaux exceptionnels prévus.

Siégeaient pour la CGT :

Mauricette COSTE (CP)
Sophie NIEWIAROWSKI et Bernadette CHAN CEL (C1)
Nathalie FOURNILLON (C2)

Pour recevoir régulièrement toutes les informations

directement et rapidement par intranet, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner à Alain Guyader à la TG :

NOM **PRENOM** **AFFECTATION**

accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante: **@dgfip.finances.gouv.fr**

les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à le

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT
Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Signature :